

**Mardi 11 mars 2025**

## **Déclaration liminaire**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Lors de son « *Adresse aux français* », le Président de la République a voulu alerter la population sur les bouleversements géopolitiques au niveau international et les menaces qui pèsent sur la sécurité de notre pays et sur la paix.

FO veut rappeler son attachement indéfectible à la paix et à l'expression « *Pour le pain, la paix, la liberté* » qui rappelle l'engagement historique de FO, incarné dès ses origines par son fondateur Léon Jouhaux, prix Nobel de la paix en 1951.

FO dénonce les postures va-t'en guerre et toute escalade guerrière, d'où qu'elles viennent, et continue d'appeler à une résolution pacifique de tous les conflits dans le respect du droit international

Ce discours alarmiste et inquiétant, à plus d'un titre, voudrait nous inviter à reconsidérer l'ensemble de nos politiques publiques et met l'accent sur un effort budgétaire sans précédent à réaliser donnant la priorité à la défense et au réarmement.

Pour FO, les nouvelles priorités budgétaires ne doivent en aucun cas conduire à plus d'austérité pour des politiques aussi essentielles que l'enseignement, la santé, la sécurité sociale (qui fête ses 80 ans cette année), la solidarité ou les droits sociaux. FO souligne que les politiques économiques menées depuis de trop nombreuses années ont conduit à affaiblir notre tissu productif et industriel, notre appareil de formation et nos services publics.

FO ne saurait accepter que les salariés soient contraints à des efforts et des sacrifices alors que des moyens budgétaires peuvent être mobilisés dans la manne des aides publiques versées aux entreprises, sans contrôle ni conditions, dans la lutte contre l'évasion fiscale ou dans la taxation des dividendes, dont le montant atteint des niveaux records, de près de 100 milliards d'euros en 2024.

Sans être indifférente à la sécurité de la nation, la Confédération FORCE OUVRIERE ne veut participer ni à l'instrumentalisation, ni à l'intégration des organisations syndicales de salariés dans une économie de guerre, synonyme de renoncement et d'abandon des revendications des travailleurs.

En ce qui nous concerne, c'est de l'argent pour l'Ecole qu'il nous faut, pas pour la guerre !

Les suppressions de classes, les dotations insuffisantes, le gel des salaires, la réduction de 10% de l'indemnisation des arrêts maladie qui laisserait penser qu'un bon fonctionnaire est un fonctionnaire malade, puisque sa maladie permettrait des économies pour l'Etat et aussi les nouvelles menaces concernant notre retraite... Autant d'éléments qui génèrent une situation explosive dans les écoles, les établissements, les services et les universités. En témoignent les mobilisations des personnels, des parents et de certains élus contre la carte scolaire dans de nombreux départements et notamment dans l'Yonne où l'intersyndicale appelle à un rassemblement au ministère le 15 mars pour aller chercher les postes là où ils sont.

Monsieur le DASEN, le SNUDI FO n'est pas tenu par le calendrier des instances. En ce sens, nous soutiendrons les mobilisations par tous les moyens jusqu'à la satisfaction des revendications pour obtenir une ouverture ou refuser une fermeture de classe. A ce sujet, nous vous demandons de recevoir les délégations des écoles qui vous solliciteront en audience dans les prochains jours.

Au lendemain de la journée internationale de lutte des droits des femmes, il est important de rappeler que l'égalité entre les femmes et les hommes reste un principe constitutionnel. Force est de constater qu'entre les différences de rémunérations, les temps de travail, l'allongement de la durée de travail avec la réforme des retraites Macron-Borne, l'organisation du travail et les facilitations des aménagements entre vie privée/vie professionnelle, le chemin pour arriver à une réelle égalité est encore long !

Dans la Fonction publique, les femmes représentent 63% des effectifs contre 46% dans le privé. Dans le secteur médico-social et l'enseignement, les femmes sont sur-représentées et c'est dans ces secteurs que les rémunérations sont les plus faibles.

Le point d'indice qui n'augmente pas, le recul de l'âge de départ en retraite, l'instauration du jour de carence (non compensé ni par l'employeur, ni par un organisme complémentaire) et plus récemment l'abaissement à 90% du traitement en cas de congé maladie sont autant d'attaques portées aux agents publics mais surtout aux femmes de la Fonction publique !

Tant qu'on ne changera pas de méthode, tant qu'on continuera à minimiser les inégalités réelles à l'école, dans le monde du travail, à la retraite, tant que rien ne sera fait pour bouger le regard de la société sur la condition des femmes, les politiques publiques telles que « Toutes et tous égaux » seront vouées à l'échec.

Il est donc urgent, en 2025, de prendre des mesures concrètes pour améliorer les conditions des femmes et cela passera par la satisfaction des revendications :

- L'égalité professionnelle et salariale maintenant
- La revalorisation des métiers à prédominance féminine
- Des moyens pour lutter contre toute forme de discrimination
- Le renforcement des services publics de la petite enfance et du grand âge
- L'abrogation de la réforme Macron des retraites et des contre-réformes qui pénalisent les chômeuses et les bénéficiaires du RSA

A votre niveau, Monsieur le DASEN, et pour revenir à l'ordre du jour de cette CAPD, respecter les femmes c'est aussi respecter leurs droits. Nous constatons, année après année, que les demandes de temps partiels ou de disponibilité sont de plus en plus souvent rejetées lorsqu'elles ne sont pas de droit.

Nous vous le répétons depuis plusieurs années maintenant, lorsqu'un enseignant travaille à temps partiel ou sollicite une mise en disponibilité, il renonce à une partie ou la totalité de son traitement. Ce n'est, aujourd'hui, ni un luxe, ni un confort, c'est le plus souvent une nécessité, un besoin impérieux, quelque fois un choix qui répond à des besoins spécifiques.

Cette politique restrictive, peu respectueuse de l'humain et des difficultés des agents, impacte la qualité de vie personnelle, physique et psychique de nos collègues et démontre encore une fois que vos services ne cherchent qu'à compenser le perpétuel déficit alarmant en personnel.

Ce manque de personnels implique également des restrictions drastiques dans les demandes de mutations interdépartementales, les demandes d'ineat-exeat, voire de détachements.

Le SNUDI FO 13 ne peut l'accepter et dénonce cette gestion purement comptable. Toute les demandes sont légitimes et chaque refus de disponibilité est un refus de trop !

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, si notre métier n'attire plus, prenez soin de ceux qui l'exercent encore aujourd'hui dans des conditions de travail dégradées et le contexte social actuel, en répondant favorablement à l'ensemble des recours de demandes de disponibilité sur autorisation.

Je vous remercie de votre attention.